

COMPTE RENDU CHSCT du 7 Février 2022 10h00

Rappelons qu'une fois de plus, l'administration n'a pas été en capacité de réunir l'ensemble des membres du CHSCT au vu des conditions sanitaires. Conséquences de la densification opérée par la direction locale, les salles de réunion sont de moins en moins nombreuses.
Les représentants **FO-Finances** 64 ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

*En décembre 2021, l'inflation a atteint 2,8 % et visiblement, les projections semblent pessimistes avec une baisse du pouvoir d'achat des ménages pour 2022 et 2023.
Pour autant, les agents des Finances demeurent les grands oubliés des augmentations salariales. Rappelons que le point d'indice n'a été revalorisé que de 1,2 % en 12 ans !*

Le faible taux de grévistes à la Dgfi lors de la journée du 27 janvier 2022 ne saurait être significatif du mécontentement grandissant des agents. Ces derniers ont bien compris qu'en fin de mandat, les ministres étaient plus préoccupés à « faire leurs cartons » qu'à répondre aux attentes des agents dont le mérite et la conscience professionnelle sont unanimement reconnus.

Une fois les échéances électorales terminées, reviendra inéluctablement le temps des revendications salariales.

Outre ces préoccupations financières légitimes, les conditions de travail de nos collègues se détériorent au fil du temps. Le NRP conjugué aux suppressions d'emplois crée des tensions en interne et suscite une incompréhension auprès des usagers.

L'accueil du public s'est dégradé et le fonctionnement des services a été impacté par les restructurations incessantes, fusion SIP, SIE, brigade de vérifications, SPF, création des SGC, création d'antennes, délocalisation, etc.

Ces restructurations ont contribué à la dégradation des conditions de travail de nos collègues avec une perte de repère et de sens de leurs missions.

Par ailleurs, certains élus signataires de convention avec la Dgfi font désormais l'amer constat que par leur inertie, ils ont contribué à « détricoter » le service public de proximité.

Les EFS et MFS mis en place sur les décombres des trésoreries ne semblent pas répondre à leurs attentes.

Jusqu'à présent, l'administration a su « manoeuvrer » afin d'atténuer les conséquences du NRP sur la mobilité des agents en réglant des situations au cas par cas.

Pour autant, il serait illusoire de croire qu'en 2023 le NRP sera achevé.

Il revêtira vraisemblablement une autre appellation qui conduira, si les agents de la Dgfi ne se mobilisent pas, à une réduction sans fin des implantations Dgfi, à faire des coquilles vides des directions locales.

La majorité de nos missions sera alors concentrée dans des directions régionales, des plates formes supra départementales voire interrégionales.

*Raison pour laquelle **FO-Finances64** exige l'arrêt des suppressions d'emplois, l'abandon du NRP, la réimplantation de Centres des Finances Publiques de proximité avec les moyens humains dédiés afin d'assurer une égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.*

Après désignation du Secrétaire (Solidaires) et approbation des PV du 9 novembre 2021, le Président a répondu aux différentes liminaires.

Le directeur ne souhaite pas se prononcer sur les sujets nationaux évoqués dans les liminaires. Peu importe le « réceptacle », CHS ou CSA, pour le Président, il est possible de continuer à bien travailler. Il ne doute pas du mal-être existant, de l'organisation complexe, pour autant, la Dddfip64 fait face.

« Malgré la diminution des moyens, notre administration est toujours debout, existante et toujours jugée performante ». Il rajoute en citant un général chinois que, « si nous ne nous fixons pas d'objectifs, nous ne risquons pas de les atteindre ». Le Président ne partage pas notre opinion sur les EFS et MFS. La direction parvient à expliquer aux élus que cette organisation peut être préservée et efficace. Les élus, dixit le Président, sont très contents des EFS et MFS. Le directeur rappelle que dans les « antennes pérennes » un départ à la retraite sera remplacé (sic).

Nos commentaires : il nous arrive également de rencontrer des élus qui nous font part de leur déception sur le fonctionnement des EFS et MFS notamment en matière de renseignements fiscaux.

Par ailleurs, si les antennes sont dites « pérennes » pour quelles raisons l'administration ne conventionne pas avec les collectivités locales afin de graver dans le marbre cette garantie ?

Nous nous interrogeons également sur le fait que par le passé, le service public ait pu survivre sans ces objectifs ?

L'ordre du jour s'est poursuivi, différents points ont été abordés.

→ **DDFiP + DRDDI : Point sanitaire et télétravail**

Concernant la Dddfip64, la direction indique qu'en janvier 2022 il y a eu 106 cas covid. Sur la dernière semaine de janvier, 19 collègues se trouvaient en ASA covid, 1 en ASA personne vulnérable et 4 ASA pour classes fermées.

Sur 835 agents pouvant télétravailler 554 sont équipés, 24 en cours et 257 non équipés. 455 collègues télétravaillaient effectivement.

La deuxième semaine de janvier 2022, 58 collègues télétravaillaient 1 j, 81 agents sur 2 j, 278 sur 3 et 9 sur 5 jours.

Sur le sujet du matériel, il reste 2.000 masques chirurgicaux, 6.000 masques tissus, 2.700 FFP2, 170 litres de gel et 160 litres de produit désinfectant.

A ce jour, la DRDDI dénombrait 9 cas covid et 6 cas contacts. La dernière semaine de janvier, 52 agents des Douanes dans les PA télétravaillaient.

Les représentants FO ont fait remarquer que dans un certain CFP les masques étaient stockés dans un placard et non distribués.

Par ailleurs, nous avons demandé à ce que les capteurs de CO2 soient déployés dans les open space.

En réponse, l'administration précise qu'elle procède actuellement à des tests aux deux CDC (Centres de Contact).

La direction locale s'est engagée à les déployer également dans les deux restaurants administratifs à Pau et Bayonne.

→ **Actualisation du programme budgétaire**

Le budget 2022 est en augmentation 139.581 € avec une réserve de 6 %. Cela représente une dotation de 123 €/agent contre 117,50 € l'an passé. Une provision de 38.200 € a été constituée afin de faire face aux dépenses suivantes :

- frais de secrétariat 200 € ; aménagement de postes 15 000 € ; formation 23 000 €.

Parmi les formations proposées en 2022 figurent les « classiques » (manipulation des extincteurs, sauveteur secouriste du travail, habilitation électrique, risques routiers ou éco-conduite).

Celle intitulée « encadrer en mode service » (2.500 €) aurait connu un excellent retour. Pour autant, après demande de précision de notre part, seuls 9 collègues ont suivi cette formation. A notre grand étonnement, la formation gestion des conflits (2.000 €) a été jugée bonne, mais trop théorique. L'administration s'interroge sur la possibilité de changer de prestataire. Enfin, 5 ou 6 collègues ont sollicité une formation aux risques canins (environ 2.000 €). La direction a doté certains agents de bombes à air comme moyen répulsif (aérosol de dressage).

Nous avons réitéré une demande de formation sur le harcèlement moral.

Enfin, les OS se sont interrogées sur les 3 portes de secours à changer au CDC des professionnels. En effet, comment l'administration au vu des différentes inspections et de la rénovation récente du bâtiment, a-t-elle pu omettre de prendre en charge le remplacement de ces 3 portes ?

Rappelons au passage que ces 3 portes relèvent des conditions de sécurité.

Le président a par ailleurs, reconnu que le positionnement du CDC des professionnels au petit Monpezat n'était pas la meilleure des solutions.

Il semblerait que d'autres travaux de réfection soient envisagés, la note risque de s'alourdir. Cette opération présentée par la direction comme « budgétairement » plus économique que la location risque de s'avérer au final coûteuse... Affaire à suivre.

Vos représentants FO sont également revenus (cf CHSCT du 9 novembre 2021) sur l'absence d'eau chaude dans les sanitaires du CFP de Oloron. Cette demande est récurrente et insatisfaite depuis plusieurs années. Au vu de la réponse figurant dans le registre CHSCT (travaux incombant au propriétaire, une demande sera faite auprès de la mairie) nous nous sommes permis d'interpeller le président sur le sujet. L'obligation incombe à l'employeur avant toute chose et l'administration ne peut se retrancher derrière le fait que la mairie soit propriétaire des lieux afin de se soustraire à une telle obligation.

En conséquence, la direction s'est engagée à contacter rapidement la mairie et à faire l'avance des travaux si nécessaire.

Toujours au CFP d'Oloron, vos représentants FO ont également fait remonter les problèmes d'éclairage et la demande de certains agents d'un rafraîchissement des locaux notamment en peintures.

La direction fait état d'un possible coût exorbitant concernant l'éclairage. Nous avons fait remarquer que ce CFP n'avait pas été éligible depuis des « lustres » aux crédits CHSCT. Il est important que l'administration tiennent également compte des conditions de travail de nos collègues qui sont en secteur « locatif ».

Le président a reconnu la nécessité d'une « rotation équilibrée » des crédits CHS.

Sur le sujet des casques téléphoniques au CFP d'Oloron, après précision, il semblerait que l'administration puisse donner satisfaction à notre collègue qui a rempli le registre. A suivre, car la réponse de la direction sur ce registre était sans ambiguïté. Elle ne laissait pas de place à cette possibilité.

Toujours sur le thème des casques aux 2 CDC. Le CDC des particuliers va bénéficier de 20 nouveaux casques avec atténuation des bruits ambiants. L'administration signale au passage que les casques fournis au CDC des pros sont préconisés par la centrale.

Les parois phoniques conformes aux attentes des agents devraient être livrées rapidement au CDC des pros. La direction nous précise que les préconisations de l'ergonome n'ont pas été reprises dans leur intégralité afin de laisser le soin aux agents d'aménager les lieux selon leurs souhaits.

Le médecin de prévention est intervenu pour signaler que lors d'un incident acoustique, le collègue doit effectuer systématiquement une déclaration d'accident de travail. Si un audiogramme doit être réalisé en début de prise de fonction (demande des OS), le médecin insiste sur le fait de signaler tout incident. Nous partageons son point de vue, car il est nécessaire de prouver la relation de cause à effet. Nous sommes conscients qu'effectuer 5 heures de téléphone par jour n'est pas anodin. Cela peut susciter également un inconfort dans le port du casque à terme, d'où la nécessité d'aménager les postes de travail. Cela passe peut être par une isolation phonique complète permettant « d'abandonner » de temps à autre le casque et d'éviter ainsi les incidents acoustiques.

→ Questions diverses posées par FO en amont de ce CTL

- La réinstallation du SGC de Oloron.

Pour le directeur, il n'y a aucun obstacle majeur pour le changement des locaux entre le SGC (actuellement au rez-de-chaussée) et le SIE (au deuxième). Cette opération interviendra courant mars, début avril.

- Installation des collègues du SDIF et antenne à Bayonne.

Ce point sera examiné ultérieurement, après que les groupes de travail se soient réunis.

- Conditions de travail des collègues des SGC de Mourenx Orthez.

Nos collègues semblent en grande souffrance malgré la création de ce SGC. La direction se montre optimiste en affirmant que lorsque le comptable disposera de la totalité de ses adjoints, le fonctionnement s'en trouvera amélioré. Par ailleurs, le directeur précise que le Comptable est désormais plus présent auprès de ses agents, car il n'est plus l'interlocuteur « privilégié » des élus. Ce rôle est désormais dévolu aux CDL, dit le président.

Rappelons que le « conseiller n'est pas le payeur ». L'administration devrait être soucieuse de privilégier une collaboration étroite et une bonne entente entre ces 2 responsables, sous peine de tensions, en lieu et place de décréter que le Comptable n'est plus l'interlocuteur privilégié des élus.

Le « non-choix » officiel de l'administration entre Mourenx et Orthez comme siège juridique du SGC pour des considérations de « diplomatie politique » (cf notre compte-rendu du CTL du 30-09-2021), conduit à des situations ubuesques pour les agents. Ainsi, les collègues d'Orthez n'auront pas de demandes de mutation à effectuer (le codique de Orthez ayant été attribué au SGC), alors que ceux de Mourenx (tous ALD actuellement) devront en faire une. De plus, en restant à Mourenx (site partagé ou désormais antenne, c'est au choix), les collègues ne seront pas éligibles à la PRS s'ils restent sur site, dit la direction.

La direction, tiraillée entre la mise en place du NRP à tout prix et la satisfaction des « égos » des élus, a détérioré les conditions de travail des agents. Traduisez également par, les agents n'ont pas à se plaindre, ils restent sur place !

Pour paraphraser le général chinois « Si, ses ordres ne sont pas clairs et distincts, alors le général est à blâmer » .

Au final, pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple. Les représentants FO ont fait remarquer que l'administration aurait pu tout aussi bien laisser deux trésoreries de plein exercice à Orthez et Mourenx.

Rappelons au passage que l'administration n'est plus à une contradiction près. Elle nous vantait les mérites d'un SGC avec 15 agents censé améliorer les conditions de travail des collègues tout en décriant les trésoreries jugées « non-viables » de 2,3,4 voire 5 agents pour au final créer des antennes avec le même nombre de personnel.

Elle a tenu néanmoins à nous « rassurer ». Les élus sont satisfaits, car 2 sites subsistent et Demeter (**si elle n'est pas en « errance » par référence à la mythologie**) remplacera la DDR3 fin 2022 ce qui devrait simplifier la vie des SGC, des sites partagés, des antennes et autres appellations de circonstance. Bref, dans tout cela, la santé des agents et leurs conditions de travail sont reléguées au second plan !

- Insonorisation du cabinet médical.

Le problème demeure non résolu à ce jour.

- Signalétique handicapé rue de Orléans.

La direction reconnaît, après précisions, qu'elle n'est pas optimale lorsque l'usager vient de la place Verdun.

→ **Autres Questions diverses**

- Installation du PNSR (2ème vague).

6 agents devraient arriver au 1 septembre 2022. 3 travailleront à distance et les 3 autres seront réinstallés provisoirement soit à la DDFIP soit rue d'Orléans (manque de place).

- Pont naturel CDC du 27 mai 2022.

Le directeur a confirmé ses propos tenus lors de l'audience du 19 janvier 2022 (volontariat + récupération de 2 jours). A défaut de volontaires, un autre CDC pourrait prendre le relai.

Fin de ce CHSCT

Vos représentants FO-FINANCES 64 à ce CHSCT

Nathalie SABATHE - Titulaire
Myriam CANNONE - Suppléante
Jean BERNET - Titulaire
Gilles Justome-Expert